

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vo. V

MONTREAL, 27 JANVIER 1894.

No. 4

A PROPOS D'EXAMENS

Une discussion qui menace d'être longue et sérieuse se fait actuellement dans la presse et dans le public, à propos des derniers examens de droit; et nous avons été priés par un certain nombre de personnes, qui s'intéressent comme nous à l'éducation, de donner notre avis sur la question ou du moins sur quelques-unes des questions complexes qui s'agitent autour de la discussion primitive.

Nous sommes très libres pour manier cet intéressant sujet, car nous avons toujours traité avec autant d'indépendance les Universités que les avocats et les étudiants, et nous ferons usage du même franc-parler dans la circonstance présente.

D'abord, la plainte est générale.

Certains journaux se plaignent que les examens à l'étude du droit aient été trop sévères, d'autres affirment que les examens pour l'admission à la *pratique*, suivant l'expression consacrée, ont été très rigoureux.

En somme, les étudiants et leurs amis affirment qu'il a régné une sévérité excessive dans les dernières épreuves, sévérité tellement marquée comparativement aux examens précédents qu'elle a pu passer pour du parti-pris.

On a ajouté à cela des accusations de favoritisme que nous ne voulons pas discuter, mais qui méritent d'avoir leur place dans l'examen de l'état d'âme du public et des examinateurs.

Les amis des étudiants, que nous devons en

somme faire parler les premiers, ne serait-ce que par compensation, affirment que la vraie source du mal gît dans la composition du Bureau des examinateurs recruté parmi des avocats pratiquants.

Cette objection, qui ne devrait avoir aucun poids, au point de vue moral, a une importance considérable au point de vue pratique.

Il existe dans tout cœur humain un cochon qui sommeille, a dit Monselet, et l'on ne peut enlever à notre faible nature ses défauts et ses penchants.

Les professions libérales, nous le savons, sont encombrées, et les vieux avocats ont vu insensiblement diminuer leurs aises et leurs revenus par une avalanche de jeunes avocats, qui profitaient des traditionnelles facilités des examens pour jouer des coudes et se faire place.

Les anciens, oublieux de la joie avec laquelle ils avaient exploité la mansuétude de leurs juges d'autrefois, ont voulu se servir des examens qui étaient remis entre leurs mains pour imposer une digue à l'envahissement.

Naturellement, cette conduite semble égoïste à beaucoup de gens.

C'est la faute du système; ce n'est pas la faute des examinateurs.

Le principe de donner à une corporation qui n'est pas une *corporation fermée* le choix de ses membres est une faute; c'est une erreur incompatible avec la démocratie de nos institutions.

Le système n'a pas moins à subir le reproche de prêter au favoritisme et à la protection.

Peut-on demander à un avocat examinateur de se dépouiller de sa qualité d'avocat prati-

quant, et lui imposer de bloquer le fils de monsieur le juge Un Tel, ou s'il est partisan politique de renvoyer le neveu du grand vicaire *So and so* ?

Non : demander de telles réformes, c'est chercher à conquérir la lune avec les dents.

Nous sommes sérieusement opposés au principe de l'examen des aspirants ou des futurs avocats par ces avocats dont ils seront les rivaux et les concurrents demain.

C'est une impossibilité.

Le *struggle for life* a rompu de nos jours toute tradition, toute délicatesse ; à quoi bon ne pas l'avouer.

D'un autre côté, nous avons un mot à dire à propos de ceux qui réclament pour les Universités le monopole des examens.

Ce sera la même chose.

Du moment où il y aura des Universités au lieu de l'Université, ce sera le même marchandage et le même trafic.

Il nous faudrait retomber dans des concurrences non moins acerbes.

Nous en sommes rendus au point où l'on se demande si, après tout, il ne faudrait pas revenir aux beaux jours de l'Ouest, et laisser chacun coller sa plaque et ouvrir son bureau.

Les examens actuels, nous le croyons, n'offrent pas les garanties de justice et d'impartialité que l'on peut désirer.

Est-ce à dire, par exemple, que nous admettons la prétention que les examens étaient d'un degré trop élevé pour les moyens des postulants, et que des avocats, actuellement réputés brillants, ne leussent pas passés ?

Nous acceptons la seconde partie de la réclamation, mais pas la première, ou du moins nous ne croyons pas qu'elle puisse militer contre les examinateurs.

La vérité nous semble en deçà, et sur ce point nous partageons l'avis de notre confrère l'*Événement*, qui disait l'autre jour :

Où il y a sévérité outrée de la part des examinateurs, ou bien infériorité de plus en plus marquée du niveau des études dans nos collèges classiques.

Dans l'un ou l'autre cas, le résultat est lamentable, et nous ramène toujours à la grande question de la réforme de l'enseignement.

Si c'est un parti pris de fermer la porte des professions libérales parce qu'elles sont encombrées, il est fâcheux que l'éducation supérieure dans notre province soit organisée de manière à y pousser la jeunesse presque de force. L'absence de grands collèges commerciaux ou industriels en est d'autant plus regrettable, et les professeurs devraient attendre que cette lacune soit comblée avant de fermer leurs portes à double tour.

On marche à ce résultat-ci : que bientôt il n'y aura plus guère que les élèves des collèges anglais qui seront admis à l'étude du droit. En effet, le baccalauréat entraîne l'exemption de l'examen, et il est beaucoup plus facile à obtenir à certains points de vue dans les collèges anglais que dans nos maisons d'éducation, attendu qu'on y exige moins de grec et latin, et qu'on y consacre par conséquent plus de temps aux connaissances usuelles et pratiques.

Veut-on que la prochaine génération d'avocats ne soit composée que d'Anglais dans cette province française ?

Ou bien veut-on mettre les parents dans la nécessité d'envoyer leurs enfants dans les collèges anglais ?

La faiblesse de l'éducation canadienne est vraiment la cause de tout le mal.

A quoi bon faire croire que l'éducation anglaise en est encore à un point inférieur ?

Cela empêche-t-il de voir ce que nous voyons : ignorance de leurs devoirs chez les examinateurs ou ignorance des matières soumises chez les étudiants ?

Il y a un vice quelque part, et c'est chez les canadiens que le vice existe ; voilà le point regrettable.

Il faut y porter remède, et nous allons étudier encore cette question qui touche tout le monde.

Régularisons les baccalauréats : rendons-les accessibles et utiles à tous dans les universités, comme nous l'avons déjà indiqué dans notre plan de lycée français, et surtout tâchons de créer une unité d'étude qui mette entre les mains d'une seule puissance le contrôle de l'éducation.

DUROC.

La femme de notre confrère M... faisait assez mal la cuisine. Un jour, à table, elle laisse tomber une assiette qui se brise.

— Je ne sais ce que j'ai aujourd'hui, dit-elle, j'ai les mains de beurre !

— Tu aurais bien dû les tremper dans la soupe, alors, répondit M...

PRETRE ET POLITIQUE

La *Minerve* de lundi publiait la lettre suivante qui est censée lui être adressée :

CHICAGO, 18 janvier.

Mon cher Directeur,

Je vous félicite d'exécuter aussi bravement les apostats et tous les traîtres à notre race. Les sympathies que vous avez reçues sont bien méritées. La *Minerve*, plus que jamais, est armée de pied en cap, et prête à pourfendre les ennemis de la foi et de la patrie. Voilà le rôle d'un journaliste chrétien et d'un représentant du parti conservateur, qui, s'il est fidèle à son nom, doit être ami de l'ordre et du droit. Plus que jamais, la *Minerve* a l'occasion de reprendre la place qui lui a été disputée dans ces dernières années, et d'afficher franchement son inébranlable attachement à l'Eglise, à notre langue, à nos libertés, à tout ce qui constitue notre nationalité. Courage donc, et en avant !

M.....,

Prêtre.

Les compliments de ce prêtre anonyme à l'adresse de M. Tassé n'ont rien qui nous fasse envie ; nous ne courtoisons pas ce genre de popularité trop facile ; mais nous tenons encore à protester contre cette intervention de la politique dans des questions où elle n'a rien à voir.

Dire que le rôle d'insulteur d'une foule de citoyens, qui peuvent éprouver des divergences d'opinion sur certaines questions religieuses, est digne d'un représentant du parti conservateur, c'est un curieux compliment et une erreur historique.

On ne doit pas ignorer en effet à la *Minerve*, que les grossièretés prodiguées certaines personnes détonnent curieusement avec les compliments dont les a comblées autrefois cette même presse conservatrice, avant la lettre.

Oui : nous sommes opposés à l'intervention du prêtre dans nos luttes politiques ; il n'a rien à y gagner, ni nous non plus, et il y a tout à y perdre des deux côtés.

Un écrivain catholique, dont on ne peut nier la haute orthodoxie, un des successeurs de Louis Veuillot, déplore les excès des prêtres français qui se lancent dans la politique et apparaissent sur les tréteaux publics.

L'article qu'il a écrit et que voici, est intitulé :
Où doit parler le prêtre ?

Cette question ressort tout naturellement des divers comptes-rendus qui, depuis deux jours, nous apportent le récit de réunions publiques, où plusieurs prêtres sont intervenus plus ou moins heureusement dans les débats contradictoires. En dehors de la conférence de Tarbes, où l'on nous a fait voir — nous voulons espérer que c'est inexact... un vicaire général amené à tirer la barbe de son adversaire, nous avons eu deux discours de M. l'abbé Naudet, l'un à Orléans, l'autre à Amiens, plus une conférence à Ligny en Barrois (Meuse), où un prêtre, M. l'abbé Gayraud, paraît être intervenu avec succès. A Blois, c'est mieux encore, car dans une réunion publique contradictoire, on a entendu successivement deux prêtres, M. l'abbé Develle et M. l'abbé Rabier, convoqués à ces débats par affiches publiques de leurs adversaires.

Faut-il s'en réjouir ? Pour répondre, nous écartons tout d'abord deux points de vue : celui du droit des prêtres de prendre part à ces discussions, et celui des idées qu'ils y soutiennent.

Quant au droit, il est incontestable, et, en ce qui regarde chacun des orateurs dont nous venons de parler, la question pratique est tranchée par l'autorisation ou la tolérance de l'autorité religieuse.

Quant à la nature des idées que soutiennent certains orateurs ecclésiastiques, nous ne renonçons pas à en dire un mot selon les circonstances, car la chose est d'importance, et déjà nous avons dû protester contre certaines thèses qui, par condescendance pour un auditoire qui se fait leur juge, font subir à la vérité doctrinale des amoindrissements regrettables ; mais ce n'est pas sur quoi nous voulons insister aujourd'hui.

Ce qui nous préoccupe — et nous ne sommes pas les seuls — c'est l'impression que produit sur le public cette entrée du prêtre dans les clubs, avec les meilleures intentions du monde.

A cet égard, voici ce que dit l'*Avenir de Blois* en rendant compte de la réunion dont nous parlons plus haut :

Si M. Rozier et ses amis se sont montrés fort courtois envers M. l'abbé Develle et M. l'abbé Rabier, si la discussion a été réellement contradictoire, si on a laissé à toutes les opinions (nous le reconnaissons loyalement) la liberté de se produire, les socialistes n'ont rien abandonné de leur programme et de leurs doctrines.

M. Rozier et M. Blondin ont répondu nettement, catégoriquement la solution chrétienne de la question sociale.

M. l'abbé Develle, professeur de philosophie au grand séminaire de Blois, qui montait pour la seconde fois sur la scène du théâtre, et a été mieux inspiré que lors de la réunion provoquée par la loge maçonnique. Il a dit de belles et grandes vérités sur la mission de l'Eglise. Son talent, son érudition ont été appréciés et goûtés ; mais il a émis certaines formules qui appellent de formelles réserves.

On n'a pas eu à déplorer de scène fâcheuse.

Nous ne serons pas des derniers à nous réjouir que la matinée, nous ne disons pas la représentation, se soit bien terminée.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut se défendre d'une émotion pénible et d'une sorte d'angoisse en voyant un prêtre monter sur la scène d'un théâtre dans une réunion publique et contradictoire.

Est-il bien, est-il désirable qu'un orateur socialiste puisse remercier, à tort, mais publiquement, un abbé de n'avoir pas affirmé que "l'absence de religion entraîne l'absence de morale" ?

En dehors de tout autre point de vue, la place d'un prêtre est-elle sur une scène de spectacle ?

Le prêtre revêtu de la soutane n'est-il pas comme le soldat de l'uniforme ?

Ne représente-t-il pas le clergé, comme le soldat représente le régiment et l'armée ?

Et si un scandale se produit, si le prêtre est insulté, l'insulte ne rejaillit-elle pas sur l'Eglise tout entière ?

Le bien (à supposer qu'il y en ait un) le bien que la religion peut retirer de l'intervention du prêtre dans les réunions publiques, soit sociales, soit politiques, peut-il entrer en ligne de compte avec le mal qui peut en résulter ?

Les inconvénients ne sont-ils pas de beaucoup supérieurs aux avantages ?

Et la dignité du sacerdoce n'est-elle pas exposée aux atteintes les plus graves ?

Ces craintes, ces inquiétudes ne sont-elles pas celles de l'immense majorité des catholiques ?

A ces questions de M. Henry de Cardonne, nous croyons pouvoir répondre avec la conviction d'exprimer le sentiment général de ceux qui, défenseurs énergiques de tous les droits du prêtre, n'entendent pas du tout le confiner à la sacristie. Oui, ces craintes et ces inquiétudes sont celles de l'immense majorité des catholiques.

Ce qui précède est signé Auguste Roussel, et nous voyons que la leçon est donnée de main de maître, par un ami.

La thèse de M. Roussel est celle que nous avons défendue.

L'intervention du prêtre dans les luttes politiques porte atteinte à la dignité du sacerdoce.

Notons également, en passant, cette admission qui a sa haute importance :

"Le prêtre revêtu de la soutane n'est-il pas comme le soldat de l'uniforme ? Ne représente-t-il pas le clergé comme le soldat représente le régiment et l'armée ?

"Si un scandale se produit, l'insulte ne rejaillit-elle pas sur l'Eglise toute entière ?"

Ce n'est certes pas l'opinion de Mgr Fabre, qui prétendait séparer la cause des Guyhot et des Lacasse de celle du clergé catholique ; mais c'était la nôtre.

C'est curieux comme la doctrine n'est pas la même partout !

JUDEX.

BONNES PAROLES

Il ne faut jamais manquer de signaler les mouvements libéraux où qu'ils se produisent, et le document suivant qui nous est tombé sous la main est d'une importance qui l'impose à l'attention de tous :

Mgr de Harlez, éminent prélat belge, a écrit à M. l'abbé Pottier une longue, très intéressante et très belle lettre que publie le *Bien du Peuple*, organe démocratique chrétien de Liège.

M. l'abbé Pottier est très vivement attaqué en Belgique, et même en France, par les vieux conservateurs et les catholiques, pour son œuvre sociale. L'éminent et vaillant professeur du grand séminaire de Liège se défend avec calme, éloquence et vigueur. Il vient d'avoir, avec une *Gazette* belge, une polémique qui a tourné au complet désavantage de cette feuille, battue sur toute la ligne et réduite à des personnalités sans politesse et sans esprit.

Mgr de Harlez écrit donc à M. l'abbé Pottier pour le soutenir et l'encourager. Nous ne pouvons citer toute cette lettre aux arguments si péremptoirs. En voici, du moins, un large fragment que nous engageons très vivement nos lecteurs à méditer. On verra si cela a une autre tournure et une vigueur que les mandements de Mgr Fabre sur la dureté des temps :

Sachons faire des sacrifices qui partent du cœur, et nous aurons bientôt conjuré les périls de la situation présente.

Car ceux qui s'obstinent à trouver que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, qu'il n'y a qu'à conserver ce qui existe, en introduisant quelques légères modifications de détail, ceux-là s'apercevront bientôt, je le crains bien, qu'ils se sont bercés d'illusions funestes, et que, bien loin d'avoir été les conservateurs de l'ordre social, ils ont simplement posé des bornes impuissantes au torrent, alors qu'il fallait l'endiguer et le conduire.

Qu'il est triste de voir comment nos conservateurs traitent ceux qui, comprenant mieux la situation, s'efforcent de gagner la confiance du peuple et de lui prouver, chose absolument nécessaire, condition du salut social, qu'ils ont à cœur ses intérêts temporels aussi bien que ceux des âmes !

Voilà qui est parler franc et courageusement.

Il ne lui fait pas peur de porter le titre glorieux de démocrate.

Qu'on lise donc cette belle apostrophe :

Mais, dira-t-on, ils s'intitulent démocrates ; c'est une horreur ! Il faut être catholique tout court, ou l'être mal. Comment ne comprend-on pas que si le nom de chrétien, de catholique, implique toutes les vertus, il ne suffit plus aujourd'hui pour en convaincre le peuple ? Qu'on interroge, qu'on sonde les classes populaires, et l'on saura bientôt que les catholiques sont, aux yeux de la plupart, des personnages respectables sans doute, mais se présentant partout armés uniquement d'une instruction morale de la main droite et d'une aumône de la main gauche. Or, le peuple, le bon peuple même, veut autre chose que cela ; il lui faut dans les catholiques des défenseurs de ses intérêts matériels, des hommes qui lui promettent une situation meilleure, ou bien l'on risque fort qu'il s'adresse à leurs adversaires pour leur confier sa cause.

Certes, si quelqu'un devait avoir horreur du nom de démocrate, c'est bien celui dont les parents ont dû fuir devant le couperet dressé par les démocrates de '93 et vivre dans un exil prolongé. Mais Dieu le garde de cette petitesse !

Avez-vous bien lu, M. Tardivel. Voilà un évêque qui dit que c'est une petitesse d'avoir horreur de 1793.

Croit-on le peuple assez aveugle pour se laisser persuader par de belles paroles que ses misères n'existent que dans son imagination, ou qu'il est perpétuellement condamné à les subir sans oser espérer une amélioration de son sort terrestre ? Ne voit-on pas qu'en ne reconnaissant point la réalité des choses, loin de convaincre, on éloigne, on irrite davantage ?

Que doivent penser, a-t-on dit quelque part, je ne sais plus où, les bons patrons en entendant discourir contre les torts des mauvais ? Mais ils penseront sans doute ce que pensent les gens sobres quand on prêche contre les ivrognes, ou les hommes généreux quand on tance les avarés. Le Christ regardait-il aux bons riches, quand il enseignait la parabole de Lazare ou lançait ces paroles terribles : *Vae vobis divitibus !* Ne sont-ce pas celles qui doivent retentir tous les jours à nos oreilles et nous dicter notre devoir actuel ?

On a éloigné le peuple de l'Eglise du Christ en la représentant comme pactisant sans cesse avec les riches et les puissants. Faut-il lui conserver ce renom immérité et, par lui, écarter les peuples de son sein ? Est-ce là une conduite prudente et chrétienne ?

Non, mais que l'Eglise commence !

.....
Mettons résolument la main à l'œuvre et la *cognée* aux branches pourries de l'arbre, sans autre vue que le salut social..

Multiplions les associations générales de métiers auxquelles nous prenions part pour les encourager, les seconder, les conseiller, les diriger ; là, veillons aux intérêts des membres de ces associations libres ; traitons-les dans des conférences, des entretiens

privés. Encourageons nos orateurs populaires au lieu de les dénigrer. Si nous avons alors quelques conseils à leur donner, nous serons écoutés sans peine. Apprenons aux ouvriers les conditions économiques de l'industrie et du commerce, qu'ils ne peuvent détruire sans se ruiner eux-mêmes. Mais laissons-les débattre librement entre eux leurs intérêts ; les débats communs n'en seront que plus raisonnables et plus modérés. Qu'ils voient seulement qu'ils ont devant eux des hommes qui savent, selon le précepte de saint François de Sales, se faire vendeurs en achetant et acheteurs en vendant. N'oublions pas que le louage de travail est un contrat, et non point un servage.

Encourageons nos orateurs populaires au lieu de les dénigrer.

Nous serons toujours sans influence sur le plus grand nombre des patrons. Que ferons-nous vis-à-vis de leurs ouvriers ? Les abandonnerons-nous aux meneurs qui les perdent, tant au point de vue matériel qu'à l'autre ? Pendant que nous réalisons notre idéal sur l'un ou l'autre coin du pays, que nous y créons des oasis, l'orage désolera tout le reste. Il faut donc autre chose que cet idéal, si désirable qu'il soit.

Je dois dire la même chose des syndicats chrétiens, dernière forme du système corporatif et sa base à la fois. Mais, en attendant que nous en ayons constitué partout, que ferons-nous de la masse ouvrière qu'on y appellerait en vain aujourd'hui ? N'aurons-nous rien pour elle ?

Voilà quelques mots de ce que peuvent faire les particuliers. Ce n'est point tout : il reste le devoir principal, celui de l'Etat.

Mais j'entends déjà résonner les gros mots : "Socialisme d'Etat," murmurent quelques-uns. "Etat-providence, peste de la société," répètent d'autres.

J'avoue ne m'être jamais effrayé de mots creux, quelque retentissants qu'on les fasse.

.....
N'arrêtons pas les élans généreux par la crainte des fantômes.

Allons, cela ne ressemble guère aux tirades de Mgr Fabre.

Mgr de Harlez n'a pas peur de l'Etat, lui ; il sait le regarder en face.

Mgr de Harlez conclut en ces termes :

Que les conservateurs ne l'oublent pas : une nouvelle ère s'ouvre devant nous. Les temps changent, les privilèges s'effacent de plus en plus. Les maintenir intacts, c'est s'exposer au danger certain de tout perdre. Nous avons été jusqu'ici les tuteurs du peuple ; on l'a émancipé. De là naissent des droits et des devoirs nouveaux que l'on ne peut méconnaître sans danger.

Unissons nos efforts ; plus de projets, mais une action vigoureuse et générale. Marchons ensemble comme des zouaves et des soldats de la ligne réu-
nis,

afin de prendre pour l'amélioration du sort du peuple les mesures promptes et efficaces que commande notre commun Père ; que ce soit là notre but sans arrière-pensée.

A mes chers concitoyens qui attaqueraient ma parole, mes pressantes sollicitations, je ne souhaite qu'un châtiment : qu'ils se voient un jour, dans un rêve, houilleurs, verriers ou faiseurs d'allumettes, chargés en même temps d'une nombreuse famille dont le lendemain est incertain ; puis, mutilés, débilisés et mourants entre des mains étrangères dans un refuge officiel, et que, dans ce songe horrible, ils éprouvent tout ce qu'on ressent dans ces péripéties de la vie populaire.

Au sortir de ce cauchemar, je pense bien qu'alors ils ne s'attacheront plus avec cette persistance à ce *summum jus* qui n'est que trop souvent *summa injuria*.

Je n'hésite pas à le dire : ce qui résoudra les questions sociales et terminera heureusement cette crise menaçante, ce n'est point la stricte justice seulement, comme on l'entend, mais l'équité, c'est-à-dire la justice éclairée par l'amour fraternel du chrétien et le sacrifice de certains privilèges acquis précédemment sans conteste.

Bravo ! Bravo !

LIBÉRAL.

EDUCATION MIXTE

Les Français ont fait en Occident des progrès considérables en matière d'éducation mixte, et en ce moment où ces questions intéressent beaucoup notre public, il peut être curieux de connaître d'après la *Revue Pédagogique* un intéressant compte-rendu de la visite des ministres aux écoles de la régence de Tunis, pendant le voyage entrepris pour l'inauguration du port de Tunis.

Dans la réception officielle à la résidence, M. Mac-huel a résumé ainsi la situation de l'enseignement qu'il dirige :

En 1883, les établissements scolaires de la Régence dans lesquels la langue française était enseignée étaient au nombre de 24, dont 20 se trouvaient dirigés par des congrégations religieuses. Aucun de ces établissements n'appartenait à l'Etat. A l'heure actuelle, nous avons 94 établissements, dont 85 sont publics et dépendent de l'Etat, et 9 sont privés.

Notre population scolaire — qui n'était, en 1883, que d'un millier d'élèves — est aujourd'hui de 13,436 enfants. Elle dépasse de près de 1,300 celle de l'année dernière, à pareille époque.

Il y a dix ans, on comptait à peine 150 musulmans étudiant la langue française ; nous en avons eu, cette année, 3,190.

Les ministres ont visité la plupart des établissements scolaires de Tunis. Pour ceux qui les suivent, dit la *Revue Pédagogique*, dans l'inspection des classes, la grande surprise est la classe coranique. C'est une petite salle comme les autres, mais sans bancs ni

tables. Le sol est couvert de nattes étendues, de manière à former une sorte de tapis de sparterie.

Voici un groupe d'élèves — ce sont précisément les tout petits — qui, sortant d'une autre classe, se rendent dans celle-ci : on veut montrer aux ministres le "kouttab" en activité. A la porte, c'est une bousculade, tant ils se pressent : les voilà tous par terre, travaillant de toute la vitesse de leurs petites mains à ôter leurs chaussures. Pour ceux qui portent encore la classique et large babouche sans attaches, c'est vite fait ; mais la mode européenne l'a emporté déjà dans bien des familles ; souliers ou bottines à délayer, c'est long. Enfin, les voilà nu-pieds, comme il sied à tout bon musulman ; ils se précipitent dans le kouttab, courent au mur, décrochent chacun une planchette un peu plus grande que nos ardoises de classe, et vont s'accroupir en cercle autour du maître coranique, également assis à la turque, une planchette dans une main, une baguette de l'autre. Et aussitôt, à vingt-cinq ou trente qu'ils sont, les voici qui commencent à lire et à réciter tout haut, le plus haut qu'ils peuvent, sur une mélodie absolument particulière et pour nous inimitable, les quelques lignes du fragment de *sourate* (chapitre du Coran) qu'ils sont en train d'apprendre par cœur : chacun a le sien, et ne s'inquiète pas de celui du voisin ; pas trace d'enseignement collectif. En même temps, tous ces petits bonshommes, à peine installés, la planchette droite sur leurs genoux, se mettent à balancer leur corps d'avant en arrière par un continu mouvement de va et vient qui rythme en quelque sorte leur récitation criarde. Par moment on dirait que le bruit strident de cette horrible cacophonie et le vertige de ce balancement violent, au lieu de les étourdir et de les briser de fatigue, les hypnotisent et les surexcitent.

De temps à autre, le maître fait réciter individuellement les élèves qui savent ou croient savoir, puis il leur écrit ou leur fait écrire quelques lignes d'autres sourates, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils aient appris ou marmotté beaucoup de chapitres du Coran ; l'idéal serait le Coran tout entier.

Un tel spectacle rend rêveur, et fait qu'on se pose intérieurement bien des questions...

Mais un signal est donné, tout ce petit monde se bouscule de nouveau pour se rechausser, opération plus laborieuse encore que la première, et, en quelques minutes, vous les retrouvez dans une salle voisine, redevenus écoliers à la française, commençant à lire, à écrire le français, très intelligents, très éveillés, levant la main à qui mieux mieux, pour répondre aux questions du ministre, qui ne les intimide pas plus qu'un de leurs maîtres.

Curieux exemple de deux états d'âme successifs, juxtaposés. Ceci tuera-t-il cela ? Après tout, pourquoi ceci ne vivrait-il pas avec cela ?

La *Revue Pédagogique* ajoute excellemment à ce sujet :

"C'était donc un grand point à conquérir que le partage du temps en parties égales entre l'enseignement coranique et l'enseignement français. Et si pénible qu'il soit pour nos pédagogues de songer que

trois heures par jour sont prises par des exercices dont la vertu éducative nous échappe, il faut s'y résigner. Il faut acheter à ce prix l'avantage incalculable d'avoir gagné à notre cause toute une armée de prêtres ou maîtres du Coran, qui eussent pu être de dangereux adversaires de l'école s'ils n'en étaient pas les premiers auxiliaires et les plus intéressés (1). La classe de Coran est, dans beaucoup de localités, installée dans l'école même, de sorte que les maîtres coraniques dans l'école arabe, comme les rabbins dans l'école juive, font à la fois la police de la fréquentation scolaire pour eux et pour nous, avec une autorité que des maîtres étrangers auraient difficilement acquise ou exercée.

"Maintenant, jusqu'à quel point pénétrons-nous par ces rudiments d'enseignement dans l'âme arabe? C'est ici qu'il faut être patient dans son action et modeste dans ses prétentions. Que de fois, en entendant un de nos bons instituteurs se dépenser pour arriver à faire entrer dans la tête de l'indigène quelques sons, quelques mots de français, ne nous sommes-nous pas demandé si le résultat est en proportion de l'effort? Plus nous y avons repensé sur place et en face de ces centaines d'enfants, dont les circonstances ont fait les pupilles de la France, plus nous jugeons que cette œuvre, ardue, étroite, aride, est cependant une des plus belles, en somme, à laquelle de jeunes maîtres français puissent consacrer leur activité."

MAGISTER.

LA PAILLE ET LA POUTRE

L'Univers raconte l'incident suivant :

On écrit d'Astrakan que pendant la célébration de la grand'messe à la cathédrale, un accident étant survenu au grand lustre de milieu, le sacristain s'empressa d'apporter une haute échelle double pour faire immédiatement la réparation nécessaire.

Pendant l'opération, l'échelle étant venue à s'écarter et à tomber, le sacristain resta suspendu au lustre auquel il s'était instinctivement accroché. Les assistants, effrayés, jetèrent de grands cris, et le pope, retrouvant le premier sa présence d'esprit, n'imagina rien de mieux que d'engager le malheureux à mourir en chrétien; même il se mit à entonner la prière des morts.

Les fidèles furent, heureusement, plus pratiques. On apporta des échelles et on décrocha le sacristain, plus mort que vif.

Si un curé catholique avait fait cela, on nous aurait encore forcés à trouver la chose très bien.

INQUIET.

(1) Chaque muetteb ou professeur coranique reçoit une piastre par mois pour chaque élève fréquentant son école et, du même coup, l'école française.

LA QUESTION UNIVERSITAIRE

Notre sympathique confrère du *Moniteur du Commerce* publie dans son numéro du 19 janvier un article comparatif sur la valeur des universités mont-réales : McGill, Bishop et Laval.

Comme toujours, notre confrère traite le sujet avec autorité; mais il est un point cependant sur lequel il erre, et que nous lui demandons la permission de discuter.

Après avoir clairement établi la supériorité de McGill et Bishop sur la faculté catholique de Montréal, notre confrère ajoute :

Il s'en suit naturellement que les jeunes gens qui sortent de cette faculté, quand bien même ils seraient les mieux doués, ne sont pas à la hauteur du rôle qu'ils sont appelés à remplir dans le monde. Aussi, grand nombre de pères de famille, au fait de cet état de choses, préfèrent-ils placer leurs fils à l'Université McGill. Quelques gens, plus fanatiques que de raison, leur font d'amers reproches d'agir ainsi. Mais croit-on vraiment qu'il sied bien à un père soucieux de l'avenir de son fils, et de le laisser à Laval où il est exposé à perdre un temps précieux, pour le plaisir de satisfaire un point d'orgueil de race ou de religion? Si l'on veut conserver à Laval son prestige et ses élèves, il n'y a qu'une chose à faire, et ce sont nos concitoyens canadiens-français qui doivent y contribuer : c'est de doter cette institution du matériel nécessaire. Le séminaire de Québec a fait sa part, celui de Montréal est à faire la sienne, mais il faut que les citoyens apportent leur concours à l'œuvre.

Nous avons devant nous une liste de personnes riches qui devraient se saigner un peu dans ce but, et, en mettant en regard de chaque nom une somme correspondant aux ressources dont elles disposent, nous trouvons que si, pour Laval ou une autre université au besoin, elles souscrivaient aussi généreusement que l'on a souscrit pour McGill, une somme de cent mille piastres serait promptement réalisée.

Notre confrère prétend que l'Université Laval devrait être alimentée par des souscriptions publiques et volontaires; c'est précisément le point sur lequel nous différons d'avec lui.

L'Université Laval appartient au clergé; c'est donc au clergé, qui en retire les bénéfices, qu'il appartient d'en supporter les charges.

Nous ne parlons pas ici du Séminaire de Québec, qui a fait de grands sacrifices pour fonder l'Université, et qui continue à en faire pour maintenir son établissement sur un pied honorable. Il a droit à l'assistance pécuniaire des citoyens fortunés, et le CANADA-REVUE serait des premiers à applaudir aux souscriptions en faveur de l'Université de Québec.

Mais il s'agit de Montréal.

Lorsque notre clergé aura appliqué à l'Université les sommes qu'il a perçues et qu'il perçoit encore annuellement pour assurer son existence et sa prospérité, il sera temps, si ses ressources sont insuffisantes, que le public débourse à son tour.

Mais verser des capitaux dans les circonstances actuelles, ce serait donner une prime à l'avarice du clergé et une approbation à son esprit rétrograde.

S'il existe un moyen légal de le contraindre à rendre compte des \$40,000 qu'il a reçues sur les \$400,000 provenant du règlement de la réclamation des Jésuites, employons-le.

Demandons-lui compte aussi de sa mauvaise gestion pour ce qui concerne les \$60,000 qu'il a abandonnées en échange de quelques privilèges, et informons-nous où passent les \$6,000 produites tous les ans par la concession du Saint-Père, qui accorde par moitié, à Québec et à Montréal, dix cents sur les messes qui, ne pouvant être dites ici, sont expédiées à Rome.

Lorsque nous saurons ce que sont devenues ces sommes, il sera temps de mettre la main à la poche.

Jusque-là, gardons-nous en bien, à moins que ce ne soit pour fonder une université libre et laïque.

Ah! là, par exemple, nous sommes de l'avis du *Moniteur du Commerce*; et nous trouvons, comme lui, que c'est une question de civisme.

Quand bien même vous donneriez un million au clergé pour l'Université, soyez assurés que ce million ne profiterait pas à l'Université. Les précédents sont là et témoignent de cette vérité.

En admettant que les ressources ordinaires soient insuffisantes pour satisfaire à tous les besoins de l'Université de Montréal, cela dispense-t-il le syndicat de faire un petit effort qui motiverait et justifierait un appel aux bonnes volontés?

Il nous a été donné de visiter l'Université, et le rouge de la honte nous est monté au visage à la vue du délabrement de cet établissement. Certaines écuries sont plus propres et plus confortables.

La salle des cours des étudiants en médecine est basse, étroite, sale, encombrée de pupitres vermoulus et démodés, bons tout au plus pour des écoliers enfants, et non pour des jeunes hommes qui, assis dans ces meubles minuscules, doivent être à la torture. Les murs s'effritent et suent le salpêtre; le plafond, marbré de taches d'humidité, s'est effondré par endroits, et met à jour les lattes ou laisse voir des trous béants, réceptacles de la vermine des vieilles bâtisses.

Le laboratoire du professeur de chimie est tout simplement infect, et ne suffirait pas à un vulgaire

fabricant de cosmétiques. Il n'y a pas de fourneau dans ce laboratoire, ce qui est un comble. Le professeur a dû faire établir devant une fenêtre un manteau de cheminée en tôle, dont le tuyau ventilateur sort au milieu d'une plaque de zinc qui remplace une vitre. L'étuve pour les dessiccations repose sur un plateau de tôle suspendu au plafond à l'aide de fils de fer!

Le vestiaire des étudiants est uniquement meublé de patères fixées à des murailles de pierres brutes et nues, semblables aux parois d'une cave.

Les tuyaux de vapeur sont rongés par la rouille; les planchers, qui n'ont jamais été souillés par un lessivage, cèdent sous le pied; la bibliothèque ne contient même pas un siège!... enfin, tout est hideux, horrible, déshonorant!

Pour échapper à cette honte, aucun sacrifice ne devrait nous coûter; mais nous commettrions la plus lourde des fautes en nous substituant au syndicat ecclésiastique qui, sur les \$6,000 qu'il doit recevoir annuellement, en applique probablement \$1,200 au traitement de M. l'abbé Proulx, et place le reste dans une banque solide, avec les \$40,000 qui capitalisent doucement pour la plus grande gloire de Dieu.

Non, non! pas un sou pour l'Université Laval tant qu'elle sera sous le gouvernement des pieuvres cléricales!

Que les citoyens riches et généreux cessent de servir de dupes. Qu'ils s'entendent avec les savants et dévoués professeurs de l'Université, avec les amis éclairés du progrès, avec la jeunesse studieuse, avec tous ceux, enfin, qui poursuivent l'émancipation intellectuelle et matérielle de notre race, et de cette entente naîtra une Université laïque, digne émule des brillantes facultés de nos concitoyens anglais.

UNIVERSITAIRE.

OPINIONS

MONSIEUR

L'article qui suit a paru dans un journal parisien lorsque, pour la première fois, Mgr Freppel siégeant en chambre fut interpellé du nom de Monsieur par un ministre. Il ne s'applique naturellement qu'aux évêques *concordataires*, mais à ce titre, il est fort intéressant.

Un personnage de maison royale — général aussi — avait une vive admiration pour une dame. La dame, si elle était née sur des marches, n'avait pas vu le jour sur celles d'un trône, mais sur celles dont sa mère avait la surveillance.

Un beau soir, le duc avait exprimé son amoureux enthousiasme par les épithètes les plus tendres et pour la première fois par les actes les plus vifs :

— “ Quel nom oserai-je donner à Votre Altesse ? ” interrogea la belle qui ne voulait pas être en reste.

— “ Ne te gêne pas, mon enfant, répondit l'autre, en rajustant sa cravate ; appelle-moi tout simplement *Monseigneur*. ”

Certains magistrats parisiens sont, paraît-il, dans une situation aussi embarrassée que l'amie du général princier : ils ne savent quel nom donner à l'évêque qui se présentera bientôt devant eux, entouré de l'aurole pâle de la persécution, assis au banc des accusés transformé pour la circonstance en piédestal de chêne.

La loi dit très clairement que les évêques doivent être appelés *Monsieur*. Les articles organiques du Concordat, de ce Concordat dont on dit tant de mal, et dont on joue comme d'une épée à deux tranchants, sont précis :

— “ Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de citoyen ou de monsieur. Toutes les autres qualifications sont interdites. ”

Citoyen s'en est allé où vont les vieilles formules de Révolution ! Le terme *monsieur* est revenu, lui, dans la correspondance officielle.

Le gouvernement républicain a voulu restaurer solennellement l'article cité plus haut, mais dans la conversation, les ministres, et surtout les femmes de ministres, donnent volontiers du *monseigneur* aux prélats dont l'ambition vient échouer, par hasard, sur les rouges fauteuils officiels.

L'histoire de ce mot *monseigneur* ferait un joli chapitre dans l'histoire générale de la vanité française.

Chez nous, le titre est comme le ruban, cette délicate bride en soie, qui a la solidité de la corde pour mener les bêtes rebelles.

Le titre de *monseigneur* n'est pas, comme on pourrait le croire, une vieillerie moyen-âge, où le comique et le respectable s'uniraient en un mariage compromettant pour le respect.

Ils ne portaient pas d'étiquette, ces hardis compagnons d'évêques, qui chevauchaient au temps de la chevalerie à la tête de leurs hommes d'armes.

Le titre fut inauguré pendant le XVII^e siècle, à une époque où il y avait déjà certains abbés de Cour et de ville dont la science était légère, dont les vertus n'étaient pas lourdes. Au début du règne de Louis XIV, les évêques portaient le titre de *Monsieur* ; pour désigner l'archevêque de Paris, on disait : Monsieur de Paris ; nom qui depuis a dégénéré. L'évêque de Beauvais était évêque-comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, et souvent un titre nobiliaire était rivié au siège épiscopal.

Le premier évêque qui imagina de se faire monseigneur fut M. de Valençay, archevêque de Reims, qui, à la première représentation de *Mirame*, chez le cardinal de Richelieu, se fit pompeusement annoncer : Monseigneur de Reims.

Par compensation, il fut chargé pendant la soirée de distribuer des rafraîchissements et de servir aux dames “ tout ce qu'il leur fallait. ”

La fatuité de M. de Valençay trouva vite des imi-

tateurs, et le duc de Saint-Simon raconte, avec ce grand air d'ironie qu'il porte partout, la curieuse anecdote que voici :

“ Dans une assemblée du clergé, les évêques, pour tâcher de se faire dire et écrire Monseigneur, prirent délibération de se le dire et de se l'écrire réciproquement les uns les autres.

“ Ils ne réussirent à cela qu'avec le clergé et le séculier subalternes : tout le monde se moqua d'eux et riait de ce qu'ils s'étaient monseigneurisés. ”

Bientôt les évêques partagèrent l'opinion de cet aventurier de Casanova, qui disait pour justifier son nom d'emprunt : “ Les lettres de l'alphabet sont à tout le monde. ” La cour ratifia le titre nouveau. Seul, le Roi se dispensa de cet arrêt du bon goût. Louis XIV et Louis XV ne dirent monseigneur à aucun prélat du royaume, et la chapelle royale ne fut jamais d'aucun diocèse. Elle releva directement du Saint-Siège.

Pendant le XVIII^e siècle ils jouèrent du mot sonore, ces évêques qui souillèrent de leur indignité le pur et grand clergé de France ; leur punition fut d'être imités par les intendants et les traitants que leurs valets traitaient de Monseigneur.

Vint la Révolution, qui supprima les titres, quand elle ne supprima pas les titrés.

Le Concordat remit les choses d'Eglise en ordre par un compromis passable au demeurant

..... Encore qu'en quelques pages,
Il méritât, au Louvre, d'être giflé des pages.

Peu d'évêques réclamèrent l'épithète de citoyen que la loi leur offrait, et Napoléon I^{er} commença à restituer aux premiers du clergé le *Monseigneur* tant regretté.

En sa méprisante philosophie, l'empereur savait que les sociétés égalitaires haïssent l'égalité et meurent de ce qu'elles ont souhaité.

Le titre revint du fond des mœurs, de ces mœurs françaises qui se jouent des législations et des législateurs, quand législations et législateurs ne s'entendent pas avec elles.

Les évêques ne se contentèrent même pas du titre ; ils reprirent le blason. Le recrutement du clergé se faisait dans les classes nouvelles. Aux grands seigneurs qui étaient Altesses de naissance, et pour qui le *Monseigneur* était une chute, succédèrent les gars du peuple, les parvenus de l'Eglise. Les fils d'honorables sabotiers s'adressèrent à des marchands de merlettes, qui, en faisant les armes épiscopales, se moquèrent de leurs clients et entassèrent dans l'écu une foule de choses qui bondirent, étonnées de se trouver accouplées là.

Pourtant dans cette restauration un peu comique du passé qui sied à certains évêques, comme un pourpoint à crevés irait à M. Ribot, il ne faut pas croire que les chefs de l'Eglise aient obéi au seul amour du hochet.

L'Eglise connaît les hommes, et ils sont peut-être pratiques les pasteurs de tenir à leur titre dans un temps de mal démocratique, où les mœurs publiques marchent à l'envers des prétentions.

Les chefs ont cherché le meilleur moyen, en ces temps irrespectueux, de forcer le respect. Ils ont

pensé que pour se tirer d'affaire eux et la religion qu'ils représentent, il fallait sauver les titres et diminuer ainsi le sublime inconvénient d'être prêtres.

Si l'archevêque d'Aix arrivait à la barre en floc de séminariste, en soulier à clous et avec le bâton du pèlerin, les juges auraient peut-être pour lui la justice qu'ils auront pour le prélat violet dont la poitrine sera battue par une croix d'or, dont la main sera chargée d'une lourde améthyste. Mais la foule est une Chimène, qui garde ses yeux doux pour les Rodrigue dont les atours reçoivent la mine.

Nous en sommes venus à ce singulier spectacle d'hommes qui ont la foi, les mœurs, la charité, et qui relèvent les noms portés par les Dubois, les Rohan, les Bernis, les noms dédaignés par les Bossuet et les Fénelon. Pour leur titre, ces évêques feraient ce que faisait le duc de la Vallière pour sa maîtresse. L'actrice jetait à terre le grand cordon du Saint-Esprit, et disait à son amant : "Agenouille-toi dessus, vieille ducaïlle!"

Je connais des évêques qui, pour recevoir une lettre officielle, portant la suscription de Monseigneur, s'asseyraient sur leur mitre.

Ce devrait pourtant être une humiliation, non un honneur, pour les directeurs des diocèses, que de porter les harnais usés par ces inutiles prélats secondaires, les monsignori romains, gens méprisés de tous au Vatican, et traités de valets par un cardinal français.

Imaginez-vous un Primitif, un de ces prêtres que l'on n'appelait pas *Monsieur*, et à qui les fidèles donnaient le beau titre de *Père*; imaginez-vous un tel homme entendant donner aux prélats de ce temps-ci du *Monseigneur*; figurez-vous l'étonnement de cet antique: vous aurez la juste mesure d'un ridicule qui fait rire les païens, mais qui attriste les enthousiastes de l'Eglise et de ses prêtres.

Les évêques, qui préférèrent leur surnom de politesse à leur nom de droit, font penser à cet abbé Poulle — fier coq — qui, à la fin du dix-huitième siècle, ne prêchait plus la foi de Jésus Christ, mais la politesse, la bienveillance et le beau ton.

JEAN DE BONNEFON.

THEATRE FRANCAIS CHRONIQUE

La semaine a été heureuse pour le Théâtre français.

Salle presque pleine tous les soirs: voilà ce que l'on peut aisément obtenir avec une pièce comme le *Grand Mogol*.

Tous les artistes qui ont participé à ces représentations méritent des éloges sans réserve. Je les décerne ici en bloc, mais cela n'en atténue nullement la portée et la sincérité.

M. Giraud mérite une mention particulière pour la création de son capitaine Crakson. Dans une ville

comme la nôtre, il y avait à craindre que la charge d'un officier anglais de fantaisie ne soit considérée comme une impertinence par nos concitoyens d'origine anglaise. Il n'en a rien été, grâce au talent et au tact de M. Giraud. Un anglais, très sévère sur les convenances, à qui je demandais son avis, m'a répondu qu'un sot seul pourrait ne pas rire franchement du type représenté par notre joyeux et intelligent comédien.

Je ne parlerai pas de l'apparition de Giraud en ballerine; ce souvenir me fait rire au point de ne pouvoir me permettre de tracer une ligne.

Il y a, parmi les choristes, un jeune homme à qui l'on a confié une *utilité*, et qui chante à ravir: c'est M. Thierry. Remplissant les emplois subalternes, il n'a pas encore eu l'occasion de se produire; mais je partage l'opinion de quelques habitués, qui espèrent que la Direction saura tirer parti de ce sujet effacé.

*
*
*

Une partie de la presse montréalaise, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier, avait fait une conspiration de silence à l'égard du Théâtre français. Il faut croire que les lecteurs de ces journaux ont réclamé contre ce mutisme, car le pacte a été rompu, et les journaux quotidiens ont fait part de leurs impressions à leur clientèle.

La *Minerve* a même daigné trouver assez agréable *Le Grand Mogol*; mais comme la consigne imposée à la vieille radoteuse lui commande de déprécier le Théâtre, elle a aussi trouvé *grivois* et *sales* les couplets du Chou et de la Rose si gentiment chantés par M. Valdy.

La mauvaise foi de la *Minerve* en pareille matière est si bien connue, qu'il suffirait de hausser les épaules pour faire tomber une semblable accusation. Mais pour confondre une bonne fois l'ineffable bégueule, je demande aux gens sains d'esprit, qui ont entendu et savouré ces gracieux couplets, s'il ne faut pas être outrageusement dévergondé pour les trouver *sales* et *immoraux*.

*
*
*

Et pendant que j'en suis à parler de la pudibonderie de commande de la *Minerve*, je crois bon de relever quelques aveux échappés au secrétaire de Mgr Fabre dans la rédaction de son dernier et incommensurable mandement et à un moralisateur prolix de la *Revue Canadienne*. Ces deux prédicateurs se sont évertués à prouver que le Théâtre engendre tous les maux, y compris une quantité d'autres.

Qu'y a-t-il au fond de ces mercuriales ampoulées? De l'hypocrisie et de la cupidité. Pas autre chose.

Le rédacteur du mandement de bonne année fait dire à Monseigneur :

“ Dans ce théâtre sans respect pour la femme, pour l'honneur du foyer et la moralité publique, les mauvaises passions se réveillent, s'entretiennent, et grandissent ; là sont compromises la paix et la réputation des familles ; là s'oublient et se perdent les vertus qui attachent les enfants aux parents, les citoyens à l'Etat (?) ... ”

Tiens, tiens ! Depuis le 2 octobre, jour de l'ouverture du Théâtre français, je vois des ménages bien unis qui fréquentent habituellement la salle de la rue Ste Catherine, et je suis certain qu'on les étonnerait fort si on leur disait que leur bonheur conjugal est compromis par un plaisir agréable qu'ils prennent en commun.

Mais on comprend que les premiers membres de cette longue phrase ne sont mis là que pour préparer les craintifs à la fin du chef-d'œuvre :

“ ... là se dépensent des sommes considérables, dont les pauvres, les orphelins, les délaissés de ce monde demanderont compte un jour au tribunal de Dieu. ”

Comprenez-vous l'horreur de votre crime, misérables qui fréquentez le théâtre au détriment du trésor des âmes du purgatoire ?

Faut-il que les recettes aient baissé chez nos doux pasteurs pour qu'ils commettent la maladresse de nous indiquer ainsi leur faiblesse !

Ah ! c'est que le théâtre, c'est la boutique en face !

Quand un marchand veut attirer chez lui les clients de son concurrent, il ne manque pas de les prémunir contre les dangers qu'ils courent en allant chez son voisin, quitte à leur donner, C. O. D., des drogues empoisonnées.

Monseigneur est un peu trop exigeant. Qu'il laisse donc au commerce la possibilité de se refaire des saignées épiscopales et autres qui sont si fréquemment et si savamment pratiquées à la bourse des fidèles.

Quant à l'empêcheur de danser en rond de la *Revue Canadienne*, c'est une autre romance qu'il roucoule :

“ Il est des choses, dit-il, que l'on s'avoue *in petto*, que l'on reconnaît même parfois en petit comité, dans l'intimité ; mais que l'on n'aime pas à entendre dire en public ... ”

Cela est tellement vrai, que certain terroriste bien connu a failli recevoir les écrivains, il n'y a pas bien longtemps, pour avoir étalé publiquement, en chaire, les vices réels ou supposés de toute une paroisse.

Laissez donc le théâtre en paix ; car, malgré vos colères, le *Castigat ridendo mores*, de Sauteul, sans être un apophtegme inattaquable, est plus conforme à la vérité que vos déclamations intéressées.

* * *

Je connais une excellente dame, bien acariâtre et bien désagréable, qui a cru se reconnaître dans la belle-mère *crampou* représentée par Mme Hosdez dans *les Surprises du Divorce*. La bonne dame a été choquée de la leçon, et ne remettra plus les pieds au théâtre, quand bien même Monseigneur, par un nouveau mandement, lui en imposerait l'obligation.

Est-ce que les personnes qui sont offusquées par des couplets aussi anodins que ceux du *Chou* et de la *Rose*, par exemple, n'ont pas le droit de renoncer au théâtre, à ses pompes et à ses œuvres, sans en référer aux berquinades des bilieux et des cagots ?

Pour qui prend-on le public, à la fin ! si l'on croit que des représentations théâtrales sont capables de le transformer en débauchés et en gredins ? Et quelle idée peut-on avoir de l'éducation si chèrement vendue dans les collèges et les couvents, si elle est fragile au point de se pervertir radicalement aux échos des joyeux et innocents flonflons ?

* * *

Voici la période des représentations à *bénéfice* qui commence. A ce sujet, je crois qu'il est bon de dire quelques mots.

Le *bénéfice* d'un artiste n'est pas une faveur accordée par la Direction d'un théâtre ; c'est un droit acquis par contrat. Dans toutes les troupes françaises on réserve aux artistes une représentation à *bénéfice*, afin de les dédommager de leurs pertes de temps et de leurs frais de voyage.

Les artistes du Théâtre français, à Montréal, qui ont perdu un mois pour se rendre ici, doivent en perdre un autre avant d'arriver à une nouvelle destination, et supporter leurs frais de retour.

La représentation à *bénéfice* les indemnise de ces pertes en leur donnant la mesure des sympathies qu'ils ont conquises chez les habitués.

Le tour de chaque *bénéfice* est fixé par voie de tirage au sort, et voici l'ordre dans lequel ces représentations, toujours extraordinaires, auront lieu :

M. Dorel, chef d'orchestre, samedi, 27 janvier ; M. Delafontaine, 3 février ; Melle de Goyon, 6 février ; Mlle Loys, 10 février ; M. Giraud, 14 février ; M. Portalier, 17 février ; puis viendra le tour de l'orchestre et des chœurs.

Ce sont autant d'occasions pour les abonnés et habitués de manifester leur satisfaction à ceux qui les ont amusés durant une saison.

Pour la représentation au *bénéfice* de M. Dorel, on donnera les trois pièces suivantes :

L'Étincelle, comédie en 1 acte, jouée par Mmes Belisson, Giraud et M. Delafontaine.

Les Charbonniers, opéra bouffe en 1 acte, paroles de M. Gille, musique de M. Costé.

Distribution

Pierre Cargouniol.....M. Bisson
Thérèse Valbrezègue.....Mlle. de Goyon
Bidard.....M. Giraud
Tardivel.....M. Delafontaine

M. Choufleuri restera chez lui le..., opéra bouffe en 1 acte.

Distribution

M. Choufleuri.....M. Giraud
Ernestine (fille de Choufleuri).....Mlle de Goyon
Chrisodule Babila.....M. Valdi
Pétermann (domestique de Choufleuri). M. Dieudonné
Mme. Balandard.....Mme Hosdez
M. Balandard.....M. Duverneuill

Chœurs : Invités et Invitées.

Entre les *Charbonniers* et *M. Choufleuri*, on intercalera un intermède, dont voici le programme :

1. Ouverture du Barbier de Séville
de Rossini.....Orchestre
2. La Grève des Forgerons.M. Delafontaine
3. Une excellente Auberge.....Mlle Loys
4. L'Enfant et le Polichinelle.....M. Bisson
5. 7e Concerto de Bériot (allegro)..M. Goulet
6. La Terre.....M. Portalier
7. Air du Page des Huguenots
(Cavatine).....Mlle de Goyon
8. Air chanté par.....M. Bourdon
9. Ah! Monsieur.....Mme. Belisson

C'est, on le voit, un spectacle des plus séduisants qui nous est promis, et qui rendra agréable le concours que chacun voudra apporter à cette belle soirée.

HENRI ROULLAUD.

LES ELECTIONS MUNICIPALES D'AUTREFOIS

En ce temps d'élections, il nous semble intéressant de raconter comment on procédait autrefois au renouvellement de la municipalité parisienne.

Le corps de la ville était ainsi composé : le prévôt des marchands, les échevins, au nombre de quatre ; les vingt-quatre conseillers de ville, les seize quarteniers, les cinquanteniers et les dizainiers. Nous mentionnerons aussi les dix sergents, les arbalétriers, les archers, le procureur du roi et de la ville, le clerc, le receveur et le greffier, dont le rôle et les attributions ne rentrent pas dans notre sujet.

Chaque prévôt des marchands devait rester en charge pendant deux années consécutives, et les échevins se renouvelaient par moitié tous les ans. Une

date fixe, le lendemain de l'Assomption, jour de Saint-Roch (16 août), était assignée aux opérations électorales.

Voici comment les choses se passaient :

Le bureau de la ville commençait par *mander* à chaque quartenier, officier de police élu par les bourgeois de son quartier, d'assembler les cinquanteniers et les dizainiers placés sous ses ordres, en appelant, en outre, six notables de sa circonscription.

Ce corps électoral, de premier degré, désignait ensuite quatre notables, dont les noms, ainsi que ceux des cinquanteniers et dizainiers, étaient consignés dans un procès-verbal, clos et scellé par le quartenier et porté par lui à l'Hôtel de Ville. Alors, l'assemblée des prévôts des marchands, échevins et conseillers de ville, en d'autres termes le *Bureau de la Ville*, choisissait deux des quatre notables élus pour chaque quartier. Cette élection, au deuxième degré, constituait un corps électoral composé : 1° du prévôt, des marchands et des échevins ; 2° des vingt-quatre conseillers de ville ; 3° des seize quarteniers ; 4° des trente-deux notables choisis par l'administration municipale ; en tout, soixante-dix-sept personnes.

Réunis le lendemain "de la Nostre-Dame de mye-aoust," les électeurs commençaient par prêter serment de "bien et justement faire la ditte élection, au bien du roy et de la chose publique" ; puis on allait aux voix, quatre scrutateurs désignés par les électeurs recueillaient les suffrages. L'un des scrutateurs, pris parmi les quarteniers, tenait le chapeau *mi partie rouge et tanné*, dans lequel chaque électeur déposait son bulletin.

Un autre comptait les bulletins et faisait la liste. Les bulletins, soigneusement clos et scellés, étaient ensuite portés au roi, au chancelier ou au conseil du roi, pour requérir la confirmation du scrutin et prendre le serment des élus.

Quant aux conditions d'éligibilité, elles étaient fort simples. Les candidats devaient être *nés natifs* de Paris. Cette expression n'était pas jadis aussi *pléonastique* qu'elle en a l'air. *Né* n'indique que l'accident, l'endroit de la naissance ; *natif* veut dire plus, il indique l'origine, le *domicile fixe* dans l'endroit ou le voisinage immédiat du lieu de naissance. Il fallait réunir ces deux conditions. Le père et le fils, les deux frères, l'oncle et le neveu, les deux cousins germains, soit par alliance, soit par consanguinité, ne pouvaient être élus ensemble et siéger côte à côte dans le *Parloir aux Bourgeois*.

Les élections se passaient-elles toujours correctement et le choix des électeurs était-il toujours respecté ? Quelques faits vont le dire.

Louis XI, jaloux d'avoir à sa dévotion les prévôts des marchands, donna le premier exemple de candidature officielle en *recommandant* Henri de Livre, Michel de La Grange, Guillaume Lecomte, son grainetier. Il fit plus : lors de l'élection de Michel de La Grange, en 1466, il se fit apporter à Montargis le résultat du scrutin, le vérifia lui-même, et ce ne fut que quand il se fut ainsi assuré que le scrutin était bien conforme à sa volonté, qu'il ordonna au Grand

Conseil de faire reconnaître sire Michel de la Grange pour prévôt des marchands.

Aux élections du 16 août 1577, Henri III se fit envoyer à Poitiers le scrutin clos et fermé, et, sans en tenir compte, choisit lui-même les deux échevins, Jehan Boué et Loys Abelly.

En 1580, le roi sanctionne l'élection d'Augustin de Thou comme prévôt des marchands, mais, de sa pleine autorité, il remplace Jacques Paillard, qui avait obtenu cinquante voix, par Pierre Mesmin, qui n'en avait obtenu que vingt-quatre.

En 1582, le nombre des votants étant de soixante, on trouva dans le chapeau quatre-vingt-deux bulletins. Le bureau ordonna de brûler les bulletins et de recommencer l'élection ; mais la reine-mère, Catherine de Médicis, qui était alors à Saint-Maur-des-Fossés, déclara l'élection valable malgré l'irrégularité flagrante, et ordonna de proclamer prévôt le président de Nully, et échevin Antoine Huot et Jean de Loynes.

Lorsque la vénalité des charges, après avoir embrassé toutes les fonctions et la plupart des industries, s'étendit aux fonctions municipales, Paris ne conserva plus que le simulacre de son droit d'élection ; nous en avons pour preuve le *journal* de l'avocat Barbier où nous lisons le curieux passage qui suit, dans lequel nous trouverons l'indication des modifications graves apportées par l'édit de 1692 :

(1749) Le 16 août, jour de Saint-Roch, on a procédé, comme tous les ans, à l'élection de deux échevins. Cette élection n'est que pour la forme, *car on sait, plus de quatre ans à l'avance, quels seront les échevins reconnus.*

Pour cette effet, on nomme quatre notables de chacun des seize quartiers de Paris, qui vont signer un procès-verbal chez le quartenier de leur circonscription.

On donne à chacun une livre de bougies, et, par le procès-verbal, il leur est enjoint par le quartenier (sorte de commissaire nommé par le roi dans chaque quartier) de se tenir prêts chez eux, à la Saint-Roch prochain, jusqu'à midi sonné.

Le matin de ce jour-là, leurs noms sont tirés au sort à l'Hôtel de Ville, et, sur les quatre de chaque quartier, les deux premiers sortants sont électeurs. *Ceci est encore pour la forme, car ce sont toujours les amis des échevins et des quarteniers que le sort désigne.*

Ensuite, un huissier de la ville va prendre dans un carrosse les deux électeurs de chaque quartier qui sont conduits à l'Hôtel de Ville.

Quand tout le monde est assemblé, on nomme quatre scrutateurs pour recevoir les bulletins cachetés que chaque quartenier a donnés à ses deux notables, et celui des deux échevins qui réunit le plus de voix est le premier échevin.

Ordinairement c'est un officier de la ville (nommé par le roi), les quarteniers s'arrangeant pour cela avec le prévôt des marchands.

Lorsque l'élection est faite, on ôte ses robes et on se met à une table d'environ cent couverts, où il y a un magnifique dîner, et chacun des convives a devant lui une superbe corbeille de confitures sèches, *qu'il emporte.* Chaque corbeille vaut au moins dix francs.

Le lendemain, toute la municipalité se rend en grande pompe à Versailles, où le roi la reçoit le chapeau sur la tête, entouré de ses ministres, cardinaux, évêques et seigneurs ; il est assis dans un fauteuil.

On avance vers lui avec grandes révérences, puis toute cette troupe, prévôt des marchands et autres, met un genou en terre. Le scrutateur royal, à genoux, fait un discours à Sa Majesté, lui remet un double du procès-verbal de l'élection, et lui présente les nouveaux échevins qui prêtent serment.

Le roi ne dit mot et reste couvert. On se retire ensuite à reculons jusqu'à la porte, on fait de profondes révérences et on sort...

La nomination du prévôt des marchands se faisait avec plus de cérémonie, mais toujours pour la forme. Le roi faisait connaître sa volonté, et les électeurs (toujours des notables choisis) votaient "à l'unanimité."

Cette même année 1749, M. de Bernage, cousin du ministre d'Argenson, avait été continué dans ses fonctions de prévôt des marchands ; Barbier le relate, et ajoute : "Ceci lui sera d'autant plus avantageux que, suivant ses projets, la ville fera faire des ouvrages considérables, dont les marchés produisent toujours au prévôt. *On dit qu'il a de droit le sou pour livre.*"

Ce fut une municipalité de ce genre, aussi *librement* choisie, qui subsista jusqu'à la Révolution.

ENTRE CONFRES

Rien ne nous étonne de la part de nos confrères quotidiens soumis aux caprices de l'autorité ecclésiastique et obligés d'en suivre les tortueuses méthodes.

Il est rare que nous relevions leurs sottises ou leurs perfidies à notre égard, mais il arrive pourtant quelquefois des choses si drôles dans ce monde de Jésuites et d'hypocrites que nous voulons en faire profiter nos lecteurs.

Le 9 janvier dernier, le *Monde* de Montréal publiait un entrefilet ainsi conçu :

L'Electeur contenait, lundi, la dépêche suivante :

Le Séminaire de Montréal a acheté des parts de banque pour un demi-million de piastres, vendredi.

Le CANADA-REVUE du 13 janvier, c'est-à-dire quatre jours après, reproduisit cette nouvelle donnée par le *Monde* en l'agrémentant d'un commentaire de circonstance ainsi conçu :

Les économies de l'année, sans doute ?

Pauvres gens !

Quel n'a pas été notre étonnement de voir

dans le *Monde* du 23 dernier, la jolie petite hypocrisie suivante :

Le *Monde* a eu l'audace de se servir de notre information puisée chez lui et d'aller faire sa cour au séminaire, en demandant des renseignements sur *notre* information.

Il faut lire tout ce morceau qui est impayable de Tartufferie :

Un reporter du *Monde* s'est rendu auprès de M. l'abbé Larue, procureur du Séminaire et actuellement supérieur temporaire, en l'absence de M. l'abbé Colin.

Étalant devant les yeux de M. l'abbé Larue le numéro du CANADA-REVUE contenant l'entre-filet qu'on vient de lire, notre représentant a demandé ce qu'il y avait de vrai là-dedans.

" Rien, absolument rien, a dit le procureur. La chose est complètement fautive et fabriquée de toute pièce, comme tout ce qui a été écrit depuis quelque temps à propos du Séminaire et de ses biens.

" Je vous autorise à dire dans le *Monde* que cela est faux, et à nier absolument la vérité de cette allégation."

Étalant le No. du CANADA-REVUE. Pourquoi pas étaler le No. du *Monde* du 9 janvier ?

C'est le plus beau monument de canaillerie confraternelle.

Après tout, le *Monde* va peut-être dire encore que c'était pour notre bien, tout comme lorsqu'il annonçait dans notre intérêt que le CANADA-REVUE allait cesser de paraître.

Il est vrai qu'il s'est fait condamner pour cette petite fantaisie.

JUSTICE.

L'ÉPÉE DE CHARLEMAGNE

UN CURIEUX ROMAN AMÉRICAIN

Les journaux américains racontent ce qui suit :

On vient de retrouver à Columbia (Caroline du Sud) l'épée de Charlemagne qui avait été volée dans cette ville à Lafayette, en 1825, lors de son dernier voyage en Amérique ! Telle est, du moins, la grande nouvelle à sensation que contient la dépêche suivante de Columbia, que nous reproduisons simplement à titre de curiosité :

M. Stevens, un patron charpentier, surveillait des travaux d'excavation, lorsqu'il a exhumé une épée

d'une forme absolument inconnue à Columbia. Cette arme à deux tranchants a été montrée depuis aux plus vieux habitants de la ville, et l'un d'eux, qui avait vu Lafayette en 1825, a déclaré aussitôt reconnaître l'épée pour celle que portait le héros des deux mondes.

Cette épée, a raconté le vicillard, vient de Charlemagne, et appartient à la maison royale de France. Charlemagne s'en était servi, un jour de bataille, pour trancher la tête au général qui combattait contre lui. Depuis lors, cette épée était conservée dans la maison de France comme un trophée des plus précieux :

Cependant, Charles X, désireux témoigner sa reconnaissance à Lafayette pour la manière dont il s'était acquitté d'une mission secrète, lui avait donné cette épée historique, à la condition expresse qu'à sa mort elle serait rendue à la maison de France.

Or, en 1825, lorsque Lafayette arriva à Columbia, l'épée de Charlemagne qu'il portait disparut d'une manière inexplicable. On se livra aux plus actives recherches ; Lafayette prolongea même son séjour à Columbia ; mais la fameuse épée resta introuvable.

Charles X, ajoute le plus vieil habitant de Columbia, fut tellement irrité en apprenant que l'épée de Charlemagne avait été perdue, qu'il fit défendre à Lafayette de se présenter devant lui.

A NOS ABONNÉS

Nous adressons, cette semaine, trois cents factures à nos abonnés du dehors, en les priant de vouloir bien les acquitter au plus tôt et avec ensemble. Nous les prions en même temps de continuer à nous envoyer des noms et des adresses de leurs amis. C'est la meilleure manière de propager le journal.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grand-tour nature au p.aste



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL
19-92

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS,

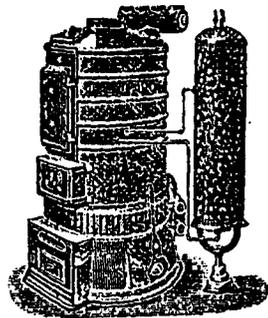
Chambres 613 et 614, Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montreal.

M. M. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs, W. Herbert Burroughs.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Pequeur d'Appareils à Gaz, à Eau Chaude et à Vapeur, haute et basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.



GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et importateur D'Instruments de Musique
Harpe à vendre et réparations de toutes sortes
17 rue Gosford - MONTREAL

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 franc

A. FILIATREAU,

Directeur-Gérant.

312 rue Craig

Boite Postale 321.

Téléphone 6826

CHOSSES UTILES

UNE JOLIE PETITE PAPETERIE,
UN BEAU PORTE-CRAYON,
UN CALENDRIER ARTISTIQUE,
UN PORTE-PLUME ARTISTIQUE

Une jolie bourse, monture en argent; une gomme à effacer, montée en argent; un magnifique encrier en verre taillé; un joli ratelier en aluminium, pour plumes; un calendrier d'art; un porte-cartes ou vide-poches, de luxe.

Et une grande variété de bibelots élégants à des prix variant de 15 cents à une piastre, on ne peut plus présentables à l'occasion des FETES.

MORTON, PHILLIPS & CIE.

FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :
PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame
MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membro au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,509,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

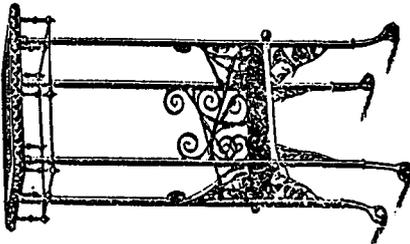
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

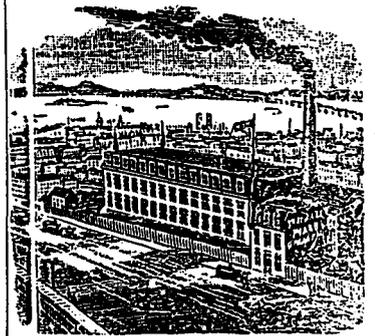
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23 901,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4 464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8 566,457.10
Augmentation sur 1891.....	2 864,635.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.89
Augmentation sur 1891.....	518,129.4
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	298,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations apès décès durant 1892.....	151,526.38
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

